

Article 1 : ORGANISATION

L'association USMA 74 avec le concours de la ville d'Annecy le Vieux, organise le samedi 2 avril 2016, la neuvième édition du Trail des Glaisins.
Cette compétition "Courir pour la vie" est organisée dans le cadre d'une manifestation humanitaire intitulée "Pour un peu de soleil"

Article 2 : La COURSE

Trail de l'Olive 18km/630m+ et le Barman 29km/1525+
Premier départ à **8 heures** pour le grand parcours et **10 heures** pour le plus petit parcours.
Départ et arrivée à l'Espace-Rencontre sur la commune d'Annecy le vieux

Article 3 : L'USMA 74

L'association s'engage à reverser les bénéfices de la manifestation à une ou des familles en difficulté financière dont l'enfant est touché par une maladie ou un handicap grave. Chaque année l'USMA 74 choisira une association afin que celle-ci nous propose les familles en difficulté financière. Si les familles ne font pas partie d'une association elles seront associées directement à l'USMA 74.

L'USMA74 essaiera chaque année de gagner plus d'argent pour aider les parents d'enfants gravement malades ou touchés par un lourd handicap.

Article 4 : CONDITION D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les dossards ne seront remis que sur présentation de la licence sportive en cours de validité et, pour les non licenciés, sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa photocopie certifiée conforme par le compétiteur.

Les mineurs devront joindre une autorisation parentale à leur inscription.

Le Trail est ouvert aux catégories suivantes : aux licenciés F.F.A. et autres fédérations sportives et aux non licenciés.

"Le Trail du Barman (29 km) est ouvert à toute personne à partir de la catégorie Espoir (née en 1996 et avant)" et "Le Trail de l'Olive (18 km) est ouvert à toute personne à partir de la catégorie Junior (née en 1998 et avant)."

Les distances maximales du règlement de la FFA sont : 25 km pour les juniors et 15 km pour les cadets.

Pour information

Les Catégories d'âge 2015-2016

(catégories du 1er Novembre 2015 au 31 Octobre 2016)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	AGES
Juniors	JU	1998 et 1997	18 à 19
Espoirs	ES	1996 à 1994	20 à 22
Seniors	SE	1993 à 1977	23 à 39
Vétérans 1	V1	1976 à 1967	40 à 49
Vétérans 2	V2	1966 à 1957	50 à 59
Vétérans 3	V3	1956 à 1947	60 à 69
Vétérans 4	V4	1946 et avant	70 et +

Article 5 : CHRONOMÉTRAGE ET INSCRIPTIONS

La participation totale sur les 2 parcours est limitée à 1100 coureurs
Le repas est inclus dans le tarif d'inscription pour les 900 premiers inscrits

Un lot sera offert aux 200 premiers inscrits

Inscriptions uniquement par internet (usma74.fr) et pas d'inscriptions le jour de la course.

Tarif Olive: avant le 2 mars 18€, entre le 3 et le 16 mars 20€, entre le 17 et le 27 mars 23€

Tarif Barman: avant le 2 mars 21€, entre le 3 et le 16 mars 23€, entre le 17 et le 27 mars 26€

Frais d'inscription en ligne 1,50€ à rajouter au tarif.

Repas accompagnateurs: 8€

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **dimanche 27 mars 20h**.

Le chronométrage est assuré par **L-Chrono**. Tous les résultats seront en ligne sur le site de l'USMA 74.

Renseignements: Fontana Jean-Marie Email : jeanmariefontana@free.fr ou Morgan Bernardi Email : bernardi.morgan@neuf.fr

Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Ils seront retirés au parc des sports des Glaisins, Gymnase des Glaisins 6 rue de la Frasse 74940 Annecy le Vieux le vendredi veille de la compétition de 18h30 à 20h et le matin de la course à partir de 6h30 à l'Espace-Rencontre sur l'aire de départ (**prévoir des épingles**)

Article 7 : LE PARCOURS

Les routes et les chemins seront balisés. Des commissaires de courses seront placés le long des parcours. Un marquage kilométrique est prévu. Les kilomètres restants seront affichés à chaque ravitaillement. Nous vous demandons d'être vigilant lors de ces passages qui seront signalés et encadrés.

LES PASSAGES DIFFICILES DU PARCOURS

Les passages difficiles du parcours seront annoncés et signalés par un commissaire de course. Les concurrents ne respectant pas leurs consignes seront mis hors course. Il appartient à chacun des concurrents d'adapter son effort et son allure en fonction du terrain " sec, mouillé, enneigé, caillouteux, etc. " en fonction de la météo du jour " pluie, vent, etc. " mais aussi en fonction de son aptitude et de sa maîtrise de la course.

Il appartient à chacun des concurrents d'être suffisamment équipé pour affronter une épreuve dite " de Trail ", notamment par le port de chaussures adaptées, d'avoir dans son sac: **un sifflet - une réserve d'eau, une réserve alimentaire, une couverture de survie**.

En cas de mauvais temps: veste imperméable, gants, vêtements chauds - pantalon ou collant (au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou), casquette ou bandana ou bonnet- pièce d'identité.

MATERIELS FORTEMENT RECOMMANDES: - téléphone mobile (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation

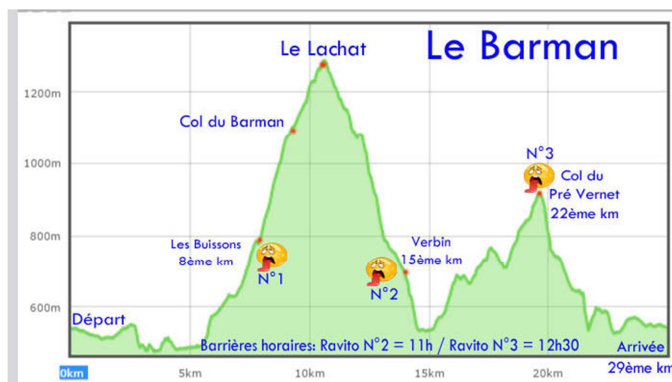
[06 86 79 12 00](tel:0686791200)) ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées.

MATERIELS CONSEILLES: - bâtons, bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 80cm x 3 cm)

**Nous avons pu avoir des autorisations exceptionnelles de passage sur les terrains privés.
Notre association s'est engagée pour que ces terrains soient respectés.
Nous vous remercions pour votre civisme et votre implication à nos côtés.
Laissez vos bouteilles et déchets aux postes de ravitaillements prévus, et respectez le balisage, ne coupez pas les sentiers au risque d'endommager la végétation.
Merci**

Article 8 : RAVITAILLEMENTS ET CONTROLES

Pour le Barman trois (3) postes de ravitaillement et points d'eau sont prévus, plus un buffet sucrés et salés (fruits, biscuits etc...) sur l'aire d'arrivée. Pour l'Olive un (1) poste de ravitaillement et points d'eau sont prévus, plus un buffet sucrés et salés (fruits, biscuits etc...) sur l'aire d'arrivée. Toutefois il est conseillé d'être équipé en autosuffisance. (Voir barrière horaires graphique ci-dessous).
Un repas sera servi aux 900 premiers inscrits



Ravitos

Article 9 : ASSISTANCE MEDICALE

Elle sera assurée par au moins un médecin urgentiste sur le parcours, une unité mobile de premier secours composée de secouristes et d'une ambulance.
Ils ont autorité pour empêcher le départ ou arrêter en cours d'épreuve, tous concurrents présentant des signes d'incapacité à courir, dans les meilleures conditions.

Article 10 : SECURITE

ROUTES OUVERTES A LA CIRCULATION

La sécurité sur les routes ouvertes à la circulation est assurée par les commissaires de course.
Les concurrents doivent respecter le code de la route ou suivre les consignes des commissaires de course placés sur le parcours.

TRAJET protection de la nature

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non.

En cas de force majeure et uniquement sur décision des organisateurs annulation du Barman et repli sur l'Olive.

Les bâtons de ski sont autorisés. Les chaussures à pointes sont interdites.

Article 11 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve « même en cours »

Il n'est pas prévu de remboursement des inscriptions. En cas d'annulation de la course, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

Article 12 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 13 : RÉCOMPENSE

Un lot aux 200 premiers inscrits.

Le Trail se déroule dans le cadre de la manifestation " Pour un peu de soleil " Remise des récompenses à partir de 13h au cours du repas à l'Espace – Rencontre à Annecy-le-Vieux. **En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.**

Classement individuel selon catégories F.F.A Juniors (pour l'Olive) / Espoirs / Séniors / Vétérans 1-2-3 et 4 (Hommes et femmes) Récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie masculine/féminine pour les 2 parcours, distribués exclusivement sur place, le jour même. Récompense au club le plus représenté (Trophée Yves Laplace).

Article 14 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard – falsification de dossard – retard au départ de la course – pointage aux postes de contrôle – dégradation du site en empruntant les chemins non balisés, jets de débris – refus de se faire examiner par un médecin.

Article 15 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règlements spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 16 : ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une assurance

- Responsabilité civile: Garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés salariés ou bénévoles et des participants conformément à l'article L321-1 du Code du Sport.

-Individuelle accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants (**les non licenciés**) de s'assurer personnellement.

Article 17 : Abandon

En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard à l'arrivée, prévenir un poste de contrôle ou l'organisateur. Si un concurrent abandonne la course sans prévenir et que l'organisateur procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un coureur l'exigent, l'équipe médicale et l'organisateur ont tout pouvoir de contraindre le concurrent à l'abandon.

Que le soleil soit avec nous!